

VOLET C – SOUTIEN FINANCIER ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CULTURELLES

L'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 entre les MRC de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis et le ministère de la Culture et des Communications du Québec a pour objectif de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité. Se déclinant en plusieurs volets, l'ESDCCA dispose d'une enveloppe de 30 000 \$ pour la MRC de L'Islet.

Champs d'intervention

Les projets soutenus dans le cadre du Volet C contribuent à :

- **Doter les organismes et les municipalités d'équipements et d'infrastructures permettant aux citoyens une meilleure offre culturelle** (par exemple : remplacement d'une régie de son, aménagement d'un coin d'animation en bibliothèque, achat de matériel d'éclairage mutualisé, etc.);
- **Soutenir prioritairement les organismes ou les municipalités n'ayant pas accès aux aides du MCC, du CALQ et du CAC pour leurs opérations** (par exemple : bâtiment municipal géré par un organisme culturel non soutenu au fonctionnement).

Demandeurs admissibles

- Organismes à but non lucratif légalement constitués et coopératives non financières;
- Municipalités et organismes municipaux relevant d'elles, incluant les bibliothèques.

Plusieurs organismes ou municipalités peuvent se regrouper pour faire une demande sur le même formulaire pour atteindre le montant minimal et maximal.

Dépenses admissibles

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation du projet, appuyées d'une pièce justificative émise au nom de l'organisme porteur, dans les délais prescrits à l'entente.

Ces dépenses peuvent comprendre :

- Achats de matériels et équipements et leur installation;
- Coûts de construction, d'aménagement, de réalisation d'infrastructures.

À l'exception des dépenses suivantes :

- Le déficit d'opération d'un organisme, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement, à moins que cela s'inscrive à l'intérieur d'un plan de redressement faisant partie du projet;
- Les dépenses effectuées avant la date de dépôt de projet ou liées à des projets déjà réalisés;
- Toute dépense liée à la location de salles ou de locaux;
- Des dépenses déjà couvertes par une autre subvention du gouvernement provincial.

Aide accordée

- Le soutien financier peut atteindre 90 % des dépenses admissibles pour un montant minimal de 5 000 \$ jusqu'à concurrence de 10 000 \$;
- La contribution du demandeur ou des partenaires doit être d'au moins 10 % et sous forme de contribution monétaire;
- L'aide financière consentie par la MRC est une contribution non remboursable.

Date limite de dépôt de projet : 25 mars 2024

Critères d'analyse et de sélection

L'analyse des demandes de soutien financier prendra en compte les aspects suivants :

- Le projet permet une utilisation permanente ou à long terme du matériel acquis ou de l'infrastructure développée;
- La mutualisation et le partage des équipements sur le territoire ou l'utilisation par plusieurs municipalités ou organismes;
- Le projet vise des équipements spécialisés ou génériques destinés prioritairement à la culture;
- Le projet contribue au développement d'infrastructures culturelles (aménagement de locaux, rénovations, etc.), d'installations et d'aménagements physiques (bornes, cimaises, support d'œuvres d'art, etc.);
- La démonstration que le projet ne peut être financé ou que le montage ne peut être complété sans l'aide du Volet C.

Présentation d'une demande d'aide financière

Le formulaire ainsi que les pièces jointes doivent être acheminés à : ESDCCA - MRC de L'Islet, 34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 ou par courriel à : administration@mrclislet.com.

La demande doit comprendre minimalement :

- L'original du formulaire de présentation du projet complété et signé (ou en version numérique pdf);
- Les soumissions de professionnels pour les travaux ou les acquisitions prévues au projet;
- La résolution du promoteur ;
- Lettres de partenaires appuyant le projet, confirmant le partage des équipements ou infrastructures visées ou toute contribution financière ou en services.

Pour information

Contactez Dominique Garon, agente de développement, au 418 598-3076 poste 249 ou à d.garon@mrclislet.com.